

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

MISE EN CANDIDATURE

GALA

reconnaissance

6 NOVEMBRE 2025



PRÉSENTÉ PAR  ROUSSILLON 

TABLE DES MATIÈRES

Mission du Gala Reconnaissance	2
Dates importantes à retenir	2
Avantages au dépôt de candidature	3
Conditions d'admissibilité	4
Description des catégories	5
1. Nouvelle entreprise	5
2. OBNL et organisme d'économie sociale	5
3. Commerce de proximité	6
4. Commerce de détail et de distribution	6
5. Hébergement, restauration, récréotourisme, art et culture	6
6. Entreprise de services aux particuliers	7
7. Entreprise de services professionnels et/ou de la construction	7
8. Entreprise manufacturière	7
9. Transfert d'entreprise	7
10. Distinction : Coup de coeur du jury	8
11. Distinction : Coup de cœur du public	8
12. Distinction : Personnalité d'affaires de l'année	9
Critères d'évaluation	10
Confidentialité	11
Exclusions	11
Explications de la grille d'évaluation	12
À retenir	13

GALA

reconnaissance

MISSION DU GALA RECONNAISSANCE

Le Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon est notre événement phare qui vise à souligner l'importance ainsi que le dynamisme de notre milieu d'affaires auprès de nos membres et de notre communauté. Il est de notre devoir de mettre en lumière les efforts remarquables de nos entreprises d'ici, toute la créativité, la solidarité, la persévérance et le leadership dont ils ont fait preuve durant la dernière année.

Ce grand événement annuel festif permet également de reconnaître la contribution exceptionnelle d'entreprises, de commerces, d'organismes, d'entrepreneurs et d'industries au développement économique de notre région. Cette soirée prestigieuse et riche en émotion représente une occasion spéciale de récompenser toute la détermination mise en œuvre par nos gens d'affaires et de célébrer ensemble l'impact positif des efforts déployés collectivement.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

· Ouverture de la période de candidature	11 août 2025
· Fermeture de la période de candidature	22 septembre 2025
· Annonce des finalistes	1er octobre 2025
· Campagne de vote du public	2 octobre au 31 octobre 2025
· Entrevue avec le jury (finalistes seulement)	Semaine du 6 octobre 2025
· Tournages vidéo (finalistes seulement)	6 au 17 octobre 2025
· Gala	6 novembre 2025

AVANTAGES AU DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le Gala Reconnaissance souligne les efforts et la réussite des entreprises établies sur le territoire de la CCIGR.

Être candidat au Gala Reconnaissance c'est donc :

- Obtenir de la reconnaissance par vos pairs;
- L'occasion de faire le bilan de vos accomplissements et regrouper en un seul document toutes vos réalisations;
- Jouir d'une notoriété des plus recherchées auprès du grand public et du milieu des affaires d'ici;
- Valoriser votre entreprise, solidifier vos liens avec votre personnel et vos partenaires;
- Contribuer au développement économique de la région;
- Inspirer d'autres entrepreneurs à entreprendre le processus!

De plus, vous bénéficierez d'une visibilité et d'une crédibilité importante auprès de la communauté d'affaires et du grand public grâce à une couverture médiatique, notamment :

- Lors de l'annonce des finalistes, prévue le 1er octobre 2025
- Par l'entremise de photos et publication diverses (web, médias sociaux et journaux)
- **Lors du Gala prévu le 6 novembre 2025 :**
 - Présentation des finalistes et dévoilement des gagnants;
 - Prise de photos en présence d'un partenaire (pour les lauréats seulement) ;
 - Diffusion médiatique variée (médias sociaux, infolettre, journaux locaux et site Web).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit :

- Être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon à la date de clôture des mises en candidature, soit le 22 septembre 2025, 23h59.
- Avoir un établissement d'affaires* sur le territoire de la CCIGR, soit Châteauguay, Léry, Mercier, Saint-Isidore-de-Laprairie, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine, Candiac, Delson, Hemmingford, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Philippe, Saint-Rémi, Sainte-Catherine et Sainte-Clotilde.
- Être une entreprise privée (dont le capital n'est pas contrôlé, directement ou indirectement, par une société d'état), OU un organisme à but non lucratif (pour la catégorie OBNL).
- Avoir dûment complété son dossier de candidature, incluant le formulaire (un dossier de candidature par catégorie, jusqu'à concurrence de 3).
- Démontrer une bonne santé financière en faisant signer l'attestation fournie en annexe, soit par un comptable, un banquier ou un directeur de comptes **qui ne travaille pas** au sein de votre entreprise.
- S'engager à être présent au Gala Reconnaissance 2025 (si vous figurez parmi les finalistes).

** Dans le cas où votre entreprise n'aurait pas de place d'affaires ici, celle-ci doit démontrer qu'elle est membre de sa chambre de commerce locale, ainsi que son implication sur notre territoire (condition sujette à évaluation).*

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

1. NOUVELLE ENTREPRISE

Objectif : Reconnaître les nouvelles entreprises qui se sont distinguées par leur sens de l'entrepreneuriat, leurs réalisations, la création d'emplois, l'impact économique, ses activités et ses pratiques d'affaires.

Critères d'admissibilité : L'entreprise doit avoir été fondée entre le 1er janvier 2024 et le 31 mars 2025. L'entreprise démontre des perspectives de développement à long terme. Elle se démarque par son dynamisme, la performance de ses opérations, sa croissance, sa créativité et son intégration dans le marché.

2. OBNL ET ORGANISME D'ÉCONOMIE

Objectif : Reconnaître les entreprises d'économie sociale ou les organismes à but non lucratif qui se distinguent par leur implication dans la communauté, leurs réalisations, leurs activités et services, leur modèle de gestion, l'originalité de leurs méthodes de financement et par l'importance de leur implication dans leur communauté.

Critères d'admissibilité : L'entreprise ou l'organisme doit principalement assurer son financement par ses membres ou ses activités. Des aides gouvernementales sont également acceptables. Ils répondent à un besoin individuel ou collectif et respecte le processus de gestion démocratique.

3. COMMERCE DE PROXIMITÉ

Objectif : Reconnaître les commerces de proximité qui se distinguent par leurs activités de marketing, la connaissance des besoins de leur clientèle et leur implication dynamique dans la région. Souligner une entreprise qui s'adapte à la concurrence, innove dans sa gamme de produits et/ou de services et répond aux besoins de sa clientèle.

Critères d'admissibilité : Commerce de détail ayant une place d'affaires (petite surface) ou opérant une plateforme de vente en ligne, comptant 10 employés et moins et dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises à des consommateurs directs.

4. COMMERCE DE DÉTAIL ET DE DISTRIBUTION

Objectif : Reconnaître les commerces qui se distinguent par leurs activités de marketing, la connaissance des besoins de leur clientèle et leur implication dynamique dans la région. Souligner une entreprise qui s'adapte à la concurrence, innove dans sa gamme de produits et/ ou de services et répond aux besoins de sa clientèle.

Critères d'admissibilité : Commerce de détail, de distribution ou grossiste (privé ou faisant partie d'une bannière), ayant une place d'affaires (moyenne/grande surface) ou opérant une plateforme de vente en ligne, comptant 11 employés et plus et dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises à des consommateurs directs ou à les distribuer commercialement.

5. HÉBERGEMENT, RESTAURATION, RÉCRÉOTOURISME, ART ET CULTURE

Objectif : Mettre en lumière et reconnaître les entreprises dans les domaines de l'hébergement, la restauration, le récréotourisme, l'art et la culture faisant partie de la richesse du territoire. Elles se distinguent par la qualité de leurs services et répondent aux besoins de la clientèle.

Critères d'admissibilité : La majorité des opérations de l'entreprise consiste à offrir des produits et services dans les domaines de l'hôtellerie, la restauration, le récréotourisme ou le domaine culturel (concerts, activités de plein-air, etc.) L'entreprise doit se distinguer par ses performances générales.

6. ENTREPRISE DE SERVICES AUX PARTICULIERS

Objectif : Reconnaître les entreprises de services aux particuliers qui se distinguent par la qualité de leurs services, l'efficacité de leurs opérations, leurs perspectives de développement, leur gestion des ressources humaines et la satisfaction de leur clientèle.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise s'effectuent dans le domaine du service personnel, au consommateur, relié à un ordre professionnel ou non (centre de conditionnement physique, studio de danse, salon de coiffure, centre de soins, agence de voyages, comptables, avocats, notaires, physiothérapeute, psychologues, médecins, produits financiers, assurances, etc.)

7. ENTREPRISE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET/OU DE LA CONSTRUCTION

Objectif : Reconnaître les entreprises de services professionnels et/ou de la construction qui se distinguent par la qualité de leurs services, l'efficacité de leurs opérations, leurs perspectives de développement, leur gestion des ressources humaines et la satisfaction de leur clientèle.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise s'effectuent dans le domaine du service relié à un ordre professionnel ou non (firmes de communications, marketing, ressources humaines comptables, avocats ou notaires d'affaires, agences de placement, etc.) et/ou à la construction (plomberie, électricité, structures, ingénieurs, architectes, entrepreneurs généraux, etc.)

8. ENTREPRISE MANUFACTURIÈRE

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par l'efficacité de leurs opérations, par l'innovation, la création d'emplois mais aussi par leur croissance et leurs réalisations dans la production ou la transformation de matières premières.

Critères d'admissibilité : La principale activité de l'entreprise consiste à créer, transformer ou encore assembler un produit physique dans le domaine manufacturier, agroalimentaire ou industriel.

9. TRANSFERT D'ENTREPRISE

Objectif : Reconnaître une entreprise dont la propriété a été transférée et dont la relève mène les opérations. Cette catégorie s'adresse à une entreprise qui se démarque par la réussite de son processus de transfert à l'interne (relève d'entreprise : famille immédiate) ou à l'externe (repreneuriat : employés, tiers externes).

Critères d'admissibilité : L'entreprise devra avoir été reprise depuis moins de 5 ans devra avoir réalisé un processus de passation des pouvoirs (+ de 50 % des actions). Le candidat devra mettre de l'avant le processus de transfert et sa vision, démontrer une saine évolution depuis le transfert, l'augmentation de la performance ou avoir démontré l'innovation dans le processus et les activités de l'entreprise reprise.

HORS CATÉGORIE

10. COUP DE COEUR DU JURY * VOTE DU JURY *

Objectif : Reconnaître une entreprise parmi les finalistes s'étant le plus démarquée durant la dernière année selon le jury. Cette catégorie récompense une entreprise qui s'est distinguée de façon exceptionnelle parmi les finalistes du Gala Reconnaissance 2025.

Critères d'admissibilité : Être finaliste du Gala Reconnaissance 2025. Le lauréat sera désigné par les membres du jury.

11. DISTINCTION COUP DE CŒUR DU PUBLIC *VOTE POPULAIRE*

Cette distinction est décernée à l'entreprise parmi les finalistes qui reçoit le plus de mentions lors d'un vote populaire réalisé en ligne et en présentiel le soir du Gala Reconnaissance.

Critère d'admissibilité : Être finaliste du Gala Reconnaissance 2025.

NOUVEAUTÉ: LE VOTE SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES

Étape 1 : Les membres de la CCIGR ainsi que le grand public seront invités à voter pour leur coup de cœur parmi toutes les entreprises finalistes. Cette campagne débutera le 2 octobre 2025, et prendra fin le 31 octobre 2025 à midi.

Étape 2 : Une fois la campagne de vote terminée, nous dévoilerons le top 3, c'est-à-dire les 3 entreprises finalistes qui auront reçues le plus grand nombre de votes au cours de la campagne.

C'est finalement lors de la soirée du Gala Reconnaissance que le lauréat sera voté par les participants présents. Durant la soirée, un vote en direct aura lieu et les participants du Gala seront invités à voter pour le finaliste qu'ils souhaitent voir remporter le prix « Coup de cœur du public ».

HORS CATÉGORIE

12.DISTINCTION :

PERSONNALITÉ D’AFFAIRES DE L’ANNÉE * VOTE POPULAIRE *

Cette distinction est attribuée à une personnalité liée aux affaires, s’étant particulièrement démarquée au cours de la dernière année par ses compétences entrepreneuriales, son leadership, ses réalisations, son dynamisme, et son engagement social, corporatif ou personnel. Cette personne est engagée dans son milieu et participe activement à faire une différence dans sa région.

Cette catégorie N’EST PAS exclusive aux membres de la CCIGR. Toute personne d’affaires rencontrant les critères ci-dessus pourrait être éligible.

Critère d’admissibilité : Etre impliqué dans le milieu des affaires de la région du Grand Roussillon

NOUVEAUTÉ: LE VOTE SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES

Étape 1 : Les membres de la CCIGR ainsi que le grand public seront invités à proposer une personne liée au milieu des affaires de la région du Roussillon qui se démarque par son implication et ses initiatives. Cette campagne débutera le 2 octobre 2025, et prendra fin le 31 octobre 2025 à midi.

Étape 2 : Une fois la campagne de vote terminée, nous dévoilerons le top 3, c’est-à-dire les 3 personnalités d’affaires qui auront été nommées le plus grand nombre de fois au cours de la campagne. C’est finalement lors de la soirée du Gala Reconnaissance que le lauréat sera voté par les participants présents. Durant la soirée, un vote en direct aura lieu et les participants du Gala seront invités à voter pour le finaliste qu’ils souhaitent voir remporter le prix « Personnalité d’affaires de l’année ».

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tous les dossiers présentés seront évalués selon des critères spécifiques. Les membres du jury prendront en considération plusieurs éléments dont le secteur d'activité et la grosseur de l'entreprise afin d'assurer une équité entre les différents types d'entrepreneurs. Leur évaluation se fera à l'aide d'une grille préétablie.

Afin d'assurer la transparence du concours, un jury externe, indépendant composé de gens d'affaires de la région et de l'extérieur, fera l'analyse des dossiers de candidature. Tous les membres du jury devront signer un engagement de confidentialité. Si un membre du jury se voit en conflit d'intérêt lors de l'analyse d'une candidature, il se retirera des discussions et des décisions concernant ladite candidature.

Toutes les candidatures soumises seront évaluées selon les règlements généraux et les critères spécifiques à chaque catégorie. Pour chaque dossier, les réponses aux questions ainsi que la qualité de présentation du dossier sont prises en compte.

La chambre de commerce se réserve le droit de ne pas décerner de trophée dans une catégorie si les candidatures soumises ne respectent pas les critères d'évaluation. Elle se réserve également le droit de demander davantage d'informations afin de valider les candidatures.

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas analysé par le jury.

C O N F I D E N T I A L I T É

Les informations présentées dans les dossiers de candidature seront traitées de façon confidentielle par les membres du jury ainsi que l'équipe de la permanence de la CCIGR, et elles serviront à l'analyse de la candidature. Tous ont signé un engagement de confidentialité ainsi qu'un engagement d'impartialité.

E X C L U S I O N S

Ne peuvent pas se présenter et/ou être présentés :

- Les membres du jury;
- Les candidatures à titre posthume;
- Les lauréats des trophées de la dernière année ne peuvent appliquer dans la même catégorie;
- La présidence du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon.

EXPLICATIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Afin de vous aider à compléter votre formulaire, voici une grille détaillée des critères qui vous donnera quelques pistes de réflexion.

1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Dressez un portrait clair et dynamique de votre entreprise. Décrivez votre mission, votre vision, vos valeurs, vos services, ainsi que votre clientèle cible.

Après avoir consulté la section 1, le jury devrait être en mesure de connaître les éléments essentiels de votre entreprise.

/20

2. PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRISE OU DU CANDIDAT DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE

Décrivez les éléments suivants si applicables :

- EN TERMES DE PRODUITS OU SERVICES OFFERTS

Comment vos produits ou services innoveront et répondent aux besoins de votre clientèle ainsi que les améliorations récentes que vous avez apportées à ceux-ci ? Mettez de l'avant comment votre entreprise se distingue de ses concurrents.

- EN TERMES D'INNOVATION, DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES, INVESTISSEMENTS ET DIFFÉRENCIATION AVEC LA CONCURRENCE DU MÊME SECTEUR

Quelles sont les principales réalisations qui ont permis à votre entreprise de se démarquer dans son domaine, soit par des projets d'investissements, de développement ou d'amélioration de produits, l'introduction de nouveaux produits, le développement de nouveaux procédés, vos innovations de commercialisation ou innovations organisationnelle (de gestion), des nouvelles stratégies marketing, etc. ? Mettez en valeur votre capacité à gérer les risques, votre persévérance vis-à-vis les embûches et votre proactivité.

- EN TERMES DE CROISSANCE DES VENTES, HAUSSE DE LA CLIENTÈLE ET/OU D'EXPORTATION

Détaillez l'évolution et la croissance de votre entreprise soit par une augmentation du chiffre d'affaires (comparatifs annuels), une expansion, votre rayonnement, votre développement de la clientèle cible ou vos activités. Appuyez vos explications à l'aide de chiffres et de statistiques et rapportez vos indices de croissance (financier), vos parts du marché, les créations d'emplois, les avancements technologiques ainsi que le rayonnement de vos ventes. Une preuve solide étayant votre dossier ajoute de la crédibilité à votre candidature.

/20

- EN TERMES OPÉRATIONNELS EFFECTUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE ET AYANT EU DES RETOMBÉES POSITIVES

Démontrez les adaptations effectuées afin de développer ou maintenir votre offre de services et l'aspect positif généré. Illustrez de quelle façon vous vous distinguez comme employeur en matière de ressources humaines. Quelles stratégies ou avantages avez-vous mis en place pour assurer le recrutement ainsi que la rétention de votre personnel ? Qu'est-ce qui vous distingue en tant qu'employeur en matière de ressources humaines (conditions d'emploi, reconnaissance du personnel, plan de formation avantages sociaux, encadrements, etc.) ?

Après avoir consulté la section 2, le jury devrait être en mesure d'avoir un portrait global et juste de votre entreprise ainsi que de ses réalisations majeures au cours de la dernière année.

EXPLICATIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Afin de vous aider à compléter votre formulaire, voici une grille détaillée des critères qui vous donnera quelques pistes de réflexion.

3. INITIATIVES FAVORABLES À L'ACHAT LOCAL Indiquez de quelle façon vous valorisez l'achat local <i>(soutien des entreprises dans vos approvisionnements, économie circulaire, etc.) tant dans vos actions concrètes que les valeurs véhiculées. Quelles sont les retombées économiques de votre entreprise dans notre région (partenariats avec des fournisseurs ou des sous-traitants, achats locaux, embauche locale, etc.) ? De quelle façon votre entreprise est-elle engagée dans la communauté (implications sociales, culturelles, sportives, associations, etc.) ?</i> Après avoir consulté la section 3, le jury devrait être en mesure de connaître concrètement votre apport dans le développement économique et communautaire de la région.	/20
4. ENTREPRISE DE L'ANNÉE Expliquez de façon dynamique et percutante pourquoi c'est VOTRE entreprise qui devrait être sélectionnée et ce qui vous distingue de tous les autres candidats. <i>Mettez en lumière l'élément qui fait votre plus grande fierté et pourquoi vous devriez recevoir le prix de l'entreprise de l'année. (Argumentaire éclair (elevatorpitch))</i> Après avoir consulté cette section, le jury devrait être convaincu que le prix Entreprise de l'année devrait vous être décerné.	/20

À RETENIR

- **L'attestation de santé financière** est une condition d'admissibilité.
- Vous pouvez obtenir un **BONI jusqu'à 5%** en fournissant des éléments du portfolio (vidéo, images, témoignages, etc.)

Une fois votre dossier complété, acheminez le tout à info@ccigr.ca